

Cahier de Recherche ELIFID 02-3

ETUDE DOCUMENTAIRE SUR L'IMPACT DE LA LIBERALISATION ET DE LA REFORME DU SECTEUR FINANCIER SUR LES PAUVRES ET LES PETITS OPERATEURS ECONOMIQUES AU BENIN

**Lazare Hoton
Abdoulaye Soule**

Septembre 2002

Copyright. *Organisation internationale du travail* 2002

ISBN : 92-2-213353-6

ISSN : 1609-8374

ETUDE DOCUMENTAIRE SUR L'IMPACT DE LA LIBERALISATION ET DE LA REFORME DU SECTEUR FINANCIER SUR LES PAUVRES ET LES PETITS OPERATEURS ECONOMIQUES AU BENIN

Lazare Hoton, Panel Sud Développement*
Abdoulaye Soule, Panel Sud Développement

Septembre 2002

Résumé

En libéralisant son système financier au début des années 1990, le Bénin marquait son entrée dans les débats internationaux sur la libéralisation financière et ses effets. Ce papier fait une revue critique de la littérature produite par les chercheurs nationaux, pendant deux décennies, sur l'impact de la libéralisation financière sur les pauvres et les petits opérateurs économiques. Le matériau recherché s'est révélé rare. Aussi l'étude propose-t-elle une réorganisation plus offensive de la recherche, au triple plan institutionnel, opérationnel et de la communication.

Numéro de classification JEL : E2, E5, G1, G2, N2.

Mots-clés : Revue documentaire, libéralisation financière, impact, pauvres, petits opérateurs économiques, Bénin.

Adresse pour correspondance : Lazare HOTON, 03 BP 4166 Jéricho, tél. (+229) 08 74 96, Cotonou, Email: lazareh@yahoo.fr

* Nous remercions, pour leur participation active, les assistants de recherche, A. Quenum et R. Sado. Nos remerciements s'adressent également à M. Garcia et Mme Gross pour leurs conseils ainsi que le programme ELIFID pour son soutien financier. Que tous les membres du CNP Bénin, en particulier M. Boko, trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur collaboration. Enfin, nous tenons à dire notre sincère reconnaissance à l'expert anonyme pour avoir contribué à remanier le papier dans sa structure actuelle.

**ETUDE DOCUMENTAIRE SUR L'IMPACT DE LA LIBERALISATION ET DE
LA REFORME DU SECTEUR FINANCIER SUR LES PAUVRES ET LES PETITS
OPERATEURS ECONOMIQUES AU BENIN**

**Lazare Hoton, Panel Sud Développement
Abdoulaye Soule, Panel Sud Développement**

September 2002

Abstract

In the early 1990s, Benin started to liberalize its financial sector and thus, became one more subject of an international debate about the actual impact of financial liberalization. This essay reviews and assesses the literature developed by researchers in Benin over two decades. It focuses specifically on the issue of the impact of liberalization on the poor and small economic entities. The investigation clearly shows that not many aspects of this question have been researched. Thus, this essay also offers some suggestions on how to organize research more effectively from the institution, operation and communication viewpoints.

Table des matières

1. Introduction	3
2. Démarché méthodologique	4
3. Revue documentaire de la libéralisation financière au Bénin	9
3.1. Fondements théoriques.....	9
3.2. Impact de la libéralisation financière sur les pauvres et les petits opérateurs économique du Bénin.....	12
4. Evaluation quantitative des connaissances répertoriées	20
5. Conclusions et recommandations	23
Annexe I : Résumé des publications spécifiques	26
Annexe II : Sigles et abréviations	35
Bibliographie	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux textes régissant le secteur financier au Bénin.....	13
Tableau 2 : Répartition des publications consultées.....	20

Figure 1 : Proportion des publications d’ordre général par rapport aux publications d’ordre spécifique

Figure 2 : Nature et importance des documents consultés

Résumé non technique

L’avènement de la libéralisation financière a donné naissance, à partir des années 70, à un nouveau domaine d’investigation pour la recherche. Autour de cette trouvaille vont va se développer une abondante littérature qui a exploré de fond en comble les changements induits par la libéralisation financière. Au nombre de ces changements, on peut citer la suppression ou l’assouplissement du plafonnement des taux d’intérêt, l’abandon de la politique sélective de crédit, la diminution des ratios de réserves obligatoires, l’allègement de la fiscalité sur les activités financières, etc. Pendant environ deux décennies, l’Afrique est restée quasiment absente de ces débats. Il a fallu attendre les années 90, avec l’avènement de la libéralisation du secteur financier au sein de l’Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour susciter l’intérêt des chercheurs africains et

béninois sur cette problématique. Mais qu'est-ce que la recherche a pu faire en une dizaine d'années sur le thème? C'est l'objet de ce papier qui a réalisé une étude documentaire sur l'impact de la libéralisation et de la réforme du secteur financier sur les pauvres et les petits opérateurs économiques au Bénin.

Il ressort de l'étude que l'expérience béninoise des réformes financières et monétaires n'a pas fait l'objet de recherche suffisante ni d'études scientifiques approfondies faisant appel à l'utilisation de modèles économétriques pour établir les rapports entre les instruments des réformes et les agrégats économiques. L'essentiel des publications disponibles s'est borné à faire des études descriptives et quelquefois des analyses à sens unique sur l'impact de la libéralisation sur l'épargne, l'investissement, la production artisanale et agricole, le développement financier. La lecture statistique des résultats obtenus indique que 76% des études consultées sont d'ordre général contre 24% pour les publications spécifiques, celles qui ciblent le sujet. Les publications d'ordre général abordent le thème de façon implicite et donnent pour la plupart des points de vue régionaux sur les réformes économiques et financières qui engagent l'ensemble des pays de l'UEMOA dont le Bénin fait partie. A l'étape actuelle, le Bénin ne dispose d'aucune étude publiée sur l'impact de la libéralisation et de réforme du secteur financier sur les pauvres et les petits opérateurs économiques. Les études spécifiques sont dominées par les mémoires du premier et du deuxième cycles universitaires en économie toutes filières comprises et occupent plus de 60% des travaux lus dans cette catégorie. C'est donc finalement cette frange de la production scientifique qui a offert de la matière pour la recherche.

Dans l'ensemble, les auteurs ont abordé la question de l'impact en ayant comme cadre référentiel la réforme du secteur bancaire au début des années 90 et le nouveau dispositif prudentiel qui l'a accompagnée, la libéralisation des taux d'intérêt et la réglementation des activités de microfinance. Les auteurs ont vu l'impact engendré par la libéralisation du secteur financier béninois à la fois sous un angle positif et sous un angle négatif. L'aspect positif est apprécié par rapport à l'émergence et au développement des systèmes de financement décentralisés qui répondent à la diversité des besoins de financement des petites unités entrepreneuriales informelles et des pauvres en général. De nouvelles banques se sont implantées grâce aux capitaux privés, et la réglementation des institutions de microfinance a favorisé la création d'une passerelle entre le secteur de la microfinance et les banques classiques.

L'aspect négatif le plus développé par les auteurs se rapporte aux contraintes de la réglementation et l'attitude des banques qui ne se prêtent pas à la demande des petits opérateurs économiques. En effet, une thèse largement partagée par les auteurs, indique qu'en respect du nouveau dispositif prudentiel en vigueur, les banques classiques ont renforcé leur prudence et la limitation de leurs risques en exigeant plus de garanties, de l'apport personnel et une meilleure connaissance de la personnalité morale et managériale du demandeur de crédit.

A la lumière de ces résultats, on relève un déficit important d'investigation sur la petite entreprise et ses promoteurs, en l'occurrence sur les questions touchant à la capacité managériale, à la gouvernance dans l'entreprise, à la rentabilité, au système d'information de gestion. C'est notamment ce que traduit l'absence dans les publications de recommandations appropriées sur la nature et le contenu des ajustements à opérer pour améliorer et accélérer l'accessibilité des petits opérateurs économiques au financement des banques et des institutions de microfinance dans le contexte de la libéralisation financière

et de l'accélération de la croissance économique. Ce vide au niveau de la recherche au Bénin peut être comblé à travers une réorganisation de la recherche au triple plan institutionnel, opérationnel et communicationnel.

D'abord sur le plan institutionnel, la recherche a besoin d'une interface de régulation qui servira de référence aux chercheurs. Il s'agira d'améliorer le cadrage des thèmes de sorte qu'ils mettent en relief la diversité des problématiques sur les effets de la libéralisation financière. Cette préconisation a pour but d'inverser la tendance statique des chercheurs à ressasser les mêmes thèmes, sans apport original et finalement donc sans intérêt scientifique. Ensuite, sur le plan opérationnel, l'encadrement méthodologique et la coordination scientifique sont des aspects sur lesquels l'engagement des universitaires mérite d'être renforcé. Enfin, sur le plan communicationnel, pour faire œuvre utile, la recherche a besoin d'un support de diffusion et de dissémination de ses résultats. Il serait intéressant pour les programmes de recherche intervenant au Bénin d'envisager un système de financement de la recherche qui garantisse la publication en cas de résultats satisfaisants. Cette possibilité constitue un facteur susceptible de stimuler les chercheurs à produire des œuvres de qualité. De plus, la dissémination et la diffusion permettent de susciter l'intérêt des consommateurs des produits de recherche, en priorité les pouvoirs publics et les programmes de développement, et de leur faire prendre conscience sur la nécessité de soutenir la recherche, afin qu'elle contribue efficacement au développement.

1. Introduction

Ce papier fait la revue documentaire de l'impact de la libéralisation financière sur les pauvres et les petits opérateurs économiques au Bénin. Ce faisant, il évalue la première décennie de recherche sur cette problématique. L'avènement de la libéralisation financière au Bénin date en effet du début des années 1990. A priori, le chemin parcouru par la recherche à ce jour est important. Mais, faute de synthèse documentaire, le niveau des connaissances sur le sujet n'était pas connu. Cette situation n'est pas heureuse pour la recherche au Bénin, et pour causes. D'abord, elle met dans l'anonymat des efforts fournis par les chercheurs à divers niveaux pour analyser les effets induits par la mise en œuvre des réformes du système financier. Ensuite, la recherche souffre d'un manque de critique constructive qui lui permettrait d'améliorer la qualité de ses productions et d'explorer de nouvelles pistes. Enfin, dans ces conditions, la recherche instruit peu les politiques de développement économique et financier du pays.

La libéralisation financière a essaimé le monde comme un modèle de développement pour les économies en perte de croissance (Venet, 1994). Elle a fait l'objet d'une abondante littérature au plan international. Répliquée dans le contexte africain et en particulier celui du Bénin, quel compte rendu documentaire peut-on en faire ? Plus concrètement sous quels angles les auteurs béninois ont-ils étudié l'impact de la libéralisation financière sur les pauvres et les petits opérateurs économiques ? C'est l'essentiel des interrogations qui sous-tendent le présent papier. Mais au-delà de la revue documentaire qu'elle propose, ce papier a également pour objectifs de faire un résumé critique pour chacune des publications pertinentes recensées d'une part, et de formuler des recommandations partant des problèmes relevés au cours de l'étude d'autre part.

Le moins qu'on puisse dire au terme de l'étude, est que le matériau existant traduit un certain vide. Par ce vide, il faut comprendre la rareté des publications sur l'impact de la libéralisation financière et l'absence quasi-totale de productions scientifiques sur ce sujet. A cette pénurie s'ajoutent les problèmes récurrents de diffusion des travaux de recherche, qui affectent la recherche scientifique au Bénin. La promotion et la renommée du chercheur s'en trouvent mises à mal, et sa participation aux débats internationaux sur les nouveaux paradigmes du développement reste mineure. Au regard de ces conclusions qui ne sont guère reluisantes, la contribution de cette revue documentaire sera ressentie à travers la prise de conscience qu'elle va susciter sur la nécessité d'intensifier la recherche sur les effets de la libéralisation du secteur financier sur les pauvres en général. Une nouvelle approche réorganisant la recherche de façon plus offensive s'impose donc. C'est la principale recommandation de ce papier qui est structuré en quatre sections. La première expose la démarche méthodologique suivie dans le recueil et le traitement de l'information. Les deux sections suivantes présentent la revue documentaire proprement dite sur l'impact de la libéralisation financière au Bénin. La quatrième section conclut l'étude et offre des pistes de solution visant à édifier les chantiers futurs d'investigation sur le thème, et par extension, pour redynamiser la recherche au Bénin.

2. Démarche méthodologique

Pour l'essentiel, la démarche méthodologique suivie comprend deux principales étapes : la délimitation du champ thématique et l'exploitation documentaire. Dans le processus de l'étude documentaire, ces deux étapes s'enchaînent et sont complémentaires.

La délimitation du champ thématique de la recherche a pour objet d'amener les chercheurs à comprendre ce que signifie «libéralisation et réforme du secteur financier» et à circonscrire les différents centres d'intérêt que recouvre le thème. Cette clarification conceptuelle s'est polarisée autour du cadre réglementaire qui régit l'activité des banques, des établissements financiers et des institutions non bancaires. Les repères qui ont guidé les chercheurs sont relatifs aux dispositions de la loi 90-018 du 27 juillet 1990 portant réglementation bancaire, aux mesures de libéralisation des taux d'intérêt intervenues en 1993, à la loi 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Sur cette base, le champ thématique de la recherche couvre, entre autres, la réglementation et ses implications sur la clientèle des institutions de financement, les effets du plafonnement des taux d'intérêt, le nouveau dispositif prudentiel en vigueur au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), les instructions de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relatives à l'application de la réglementation régissant les structures de financement décentralisées, la libéralisation des conditions de banques, les conditions d'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux services financiers.

Cette première étape de la recherche a outillé l'équipe qui a réalisé le présent papier dans l'identification des publications. Il a fallu dans un premier temps procéder à un recueil non sélectif des publications sur le thème. Il s'agit de n'exclure a priori aucune publication, et à considérer que tout titre touchant au système financier intéresse l'étude. On s'est intéressé aux études d'ordre économique et sur la réglementation financière. Il est, entre autres, recherché dans les publications le comportement que les institutions financières développent à la suite de la réforme, par exemple les banques sont-elles devenues plus

exigeantes en matière de garantie ? Les Systèmes de Financement Décentralisés (SFD) appliquent-ils les instructions de la BCEAO sur la réglementation ?, etc.

Pour réaliser le travail, les auteurs ont utilisé trois sources de documentation principales : les centres de recherche fondamentale sur le secteur financier, les centres de recherche appliquée sur le secteur financier et les centres de stockage et/ou de vente des produits de recherche sur le secteur financier. Ce choix semblait s'imposer pour les raisons suivantes. Premièrement l'une des vocations des centres de recherche fondamentale est de générer des concepts financiers, d'établir des modèles macro-financiers ou de développer des paradigmes financiers. Ils établissent par exemple des déterminismes entre réforme monétaire et financière et revenus des ménages. Il s'agit de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Nationale du Bénin (FASEG/UNB), l'École Nationale d'Économie et de Management (ENAEM)¹ de l'UNB, l'Institut Supérieur Panafricain d'Économie Coopérative (ISPEC), le Centre Béninois pour la Recherche Scientifique et Technique (CBRST), la BCEAO. On y retrouve des thèses, des mémoires, des cahiers et notes de recherche, des rapports d'étude. Deuxièmement, les centres de recherche appliquée réalisent des études d'opérationnalisation de certains modèles macro-financiers pour optimiser leurs performances et contribuer au développement national. On retrouve dans cette rubrique les chercheurs du monde universitaire, mais aussi les opérateurs financiers. Ils réalisent des études de faisabilité, d'applicabilité et d'adaptabilité de modèles financiers. Dans cette catégorie, on peut citer la BCEAO, les Banques classiques, les systèmes financiers décentralisés, le Bureau d'Appui aux Systèmes de Financement (BASF), la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Cellule d'Analyse de Politiques Économiques (CAPE). Les

¹ A la suite d'une réforme récemment intervenue au niveau de l'enseignement supérieur au Bénin, l'Institut National d'Économie (INE) est devenu l'École Nationale d'Économie et de Management (ENAEM).

rapports rendent compte, entre autres, d'études empiriques sur la relation contingente entre la réforme monétaire et financière et la croissance économique du Bénin et le développement national en général et l'amélioration des revenus des petits opérateurs économiques en particulier. Enfin, les centres de stockage et/ou de vente proposent toutes sortes de références bibliographiques. Dans cette catégorie, les sources utilisées sont les librairies, le Centre Culturel Américain (CCA), le Centre Culturel Français (CCF), le Centre de Promotion et d'Encadrement du Personnel des Entreprises (CePEPE), etc. Quelques sites web ont été également consultés dont Planetfinance (www.planetfinance.org), Finance et Solidarité du BIT (www.ilo.org), Fonds Monétaire International (www.imf.org), etc.

Ces différentes sources de documentation ont fourni toutes sortes de publications sur le thème : livres, thèses, mémoires, cahiers de recherche, rapports d'étude, articles et périodiques. Une fois les publications collectées, l'équipe a mis en œuvre l'étape suivante qui concerne l'exploitation documentaire. Ce travail repose sur deux supports conçus à cet effet : un premier support appelé «fiche signalétique » indiquant les références de la publication : la nature de la publication, le nom de l'auteur, le titre de la publication, la maison d'édition, l'année de parution, le volume et la source. Un deuxième support complète le premier et est appelé «fiche de synthèse ». Il permet de résumer la publication en mettant en exergue le type d'étude, la problématique, l'objectif et la démarche de l'auteur, les résultats de l'étude, les pistes d'actions et de réflexions recommandées par l'auteur, les pistes d'approfondissement des conclusions.

Compte tenu du caractère polysémique du thème, l'exploitation documentaire comporte un piège qui peut entraîner une exploitation standardisée de toutes les

publications. Or tous les centres d'intérêt traités dans les différentes publications, ne concernent pas ou que très peu le sujet. Pour contourner cette difficulté, il a fallu établir une typologie permettant de différencier les publications d'ordre général et les publications spécifiques. Sont classées publications d'ordre général, toutes publications qui abordent le thème de façon implicite. Dans cette catégorie, sont également répertoriées des publications sur la théorie de la libéralisation financière et celles qui donnent un point de vue général ou régional sur le thème. Par exemple, l'impact des politiques monétaires sur la croissance dans les pays de l'UEMOA (Koné, 1998). Par contre, les publications spécifiques sont celles qui véhiculent une problématique qui touche directement l'impact de la réforme sur les pauvres au Bénin. Par exemple l'impact de la libéralisation du marché monétaire de l'UEMOA sur la gestion de la trésorerie des banques au Bénin (Azaofè, 1993).

Cette manière de procéder permet de situer le Bénin dans les débats internationaux sur l'impact de la libéralisation financière. Finalement le peu de matière collectée sur le sujet au Bénin révèle l'importance du travail qui incombe aux professionnels de la recherche. Mais pour confirmer l'hypothèse de la rareté des publications spécifiques, l'équipe a dû s'investir sans retenue dans la quête documentaire. Il fallait beaucoup de lectures pour trouver quelques extraits traitant le sujet. Au bout du compte cette difficulté paraît évidente pour une étude documentaire qui se veut exhaustive sur un sujet qui reste finalement peu étudié. Dans les milieux de la recherche professionnelle et de l'expertise spécialisée en matière de finances, les personnes-ressources rencontrées ont confirmé la rareté de l'information spécifique.

En dépit de ces difficultés, le fait de réaliser une revue documentaire sur l'impact de la libéralisation financière sur les pauvres et les petits opérateurs économiques au Bénin, est déjà positif, car permettant de faire le point du peu d'études réalisées sur la question. C'est ce point que présente la section suivante.

3. Revue documentaire de la libéralisation financière au Bénin

On ne saurait aborder la question de la libéralisation financière dans le contexte béninois sans faire référence aux soubassements théoriques qui ont animé les débats sur la notion au plan international.

3.1. Fondements théoriques

Sans verser dans la polémique² et la guerre d'écoles qui opposent les tenants et les adversaires de la thèse de libéralisation financière, il convient tout de même de rappeler le contenu essentiel de cette théorie. Pour ses défenseurs, la libéralisation financière est une alternative efficace pour relancer une économie subissant les effets de la répression financière. Elle consiste à prendre un certain nombre de mesures. Celles-ci sont développées à partir d'une théorie de base dont McKinnon (1973) et Shaw (1973) sont les premiers dépositaires. Ils vont rallier à leur cause plusieurs partisans parmi lesquels figurent Kapur (1976), Mathieson (1980), Diamond (1984), et plus récemment Bencienvega et Smith (1991), Mai Salé (2000). Au nombre des mesures identifiées et développées par ces auteurs, on retiendra celles qui sont reprises d'une manière ou d'une autre dans la littérature béninoise comme étant génératrices d'impact sur les pauvres et les

² La polémique sur le concept de la libéralisation est basée sur deux thèses concurrentes. Celle des tenants (dont McKinnon et Shaw étaient les figures de proue) qui trouvent dans la libéralisation financière un moyen efficace pour accélérer la croissance économique des pays en développement et celle des néo-structuralistes (dont Taylor et Winjbergen sont les premiers défenseurs) qui conteste le bien-fond de cette politique.

petits opérateurs économiques. Il s'agit de l'assouplissement du plafonnement des taux d'intérêt, l'abandon de la politique sélective de crédit, la diminution des ratios de réserves obligatoires, l'allègement de la fiscalité sur les activités financières, l'accès libre au système financier national, l'assouplissement des contrôles exercés sur les opérations financières extérieures. Avant de revenir sur ces éléments tels qu'ils sont appliqués dans la littérature béninoise, il est utile de savoir ce qu'en disent les auteurs ci-dessus cités, notamment en ce qui concerne les effets que produirait la mise en œuvre de ces mesures.

La première mesure concerne l'assouplissement du plafonnement des taux d'intérêt. C'est un mécanisme permettant de rémunérer l'épargne à un taux qui justifie le coût de renonciation à la consommation immédiate. De ce fait l'épargne financière s'accroît et, par le biais d'intermédiation financière (la transformation financière), constitue les capitaux prêtables aux entreprises. Le marché financier est alors approvisionné en capitaux. Les investissements augmentent. La production nationale s'accroît. L'économie reprend. La deuxième mesure relative l'abandon de la politique sélective de crédit vise à lever les restrictions à la constitution des portefeuilles des banques. Elle donne une entière liberté aux banques pour financer tout projet, toute activité répondant aux critères classiques de financement bancaire : rentabilité, solvabilité, risque, garantie, etc. Ainsi le rationnement sévère du crédit bancaire qui caractérisait une économie de répression financière, faute de ressources disponibles, est abandonné dans le cadre de cette mesure et remplacé par un rationnement suivant les critères d'optimisation des performances en gestion bancaire, au profit des détenteurs de portefeuilles d'investissements rentables. L'accès au marché financier officiel devient libre et s'accroît remarquablement. Les investissements productifs s'améliorent. La reprise économique est certaine. La troisième mesure touche à la diminution des ratios de réserves obligatoires. La baisse des taux des réserves obligatoires

augmente la disponibilité des fonds prêtables des banques aux demandeurs de capitaux et donne la possibilité aux banques d'accroître l'octroi des crédits aux détenteurs de portefeuilles d'investissements rentables. Cette amélioration de la disponibilité des capitaux peut bien entraîner l'accroissement des investissements, levier de l'augmentation de la production et de la croissance de l'économie nationale. Une quatrième mesure incrimine le handicap que cause une fiscalité lourde sur les activités formelles. D'où la nécessité d'amoinrir les coûts des services financiers par l'allègement des impôts sur les transactions financières. La cinquième mesure identifiée dans la littérature concerne l'accès libre au système financier national. Il s'agit d'une part de permettre la participation étrangère au capital des banques nationales et d'autre part de permettre l'implantation des banques étrangères dans le système financier national. Ces dispositions favorisent le transfert des technologies, des compétences et la diversification financière. Ces dispositions permettent également d'améliorer les taux de bancarisation, de financiarisation des économies. Enfin, ces dispositions, en autorisant tous agents satisfaisant aux clauses de la réglementation bancaire (conditions d'exercice de la profession bancaire, réglementation des opérations des banques) à créer des banques et des établissements financiers, empêchent la concentration bancaire dans les mains d'un groupe économique donné. Enfin l'assouplissement des contrôles exercés sur les opérations financières extérieures, permet d'assouplir les contrôles sur les entrées et les sorties de capitaux et sur les divers autres services financiers internationaux.

Ces mesures ont inspiré les réformes entreprises dans les pays de l'UEMOA, durement touchés par la crise économique de la décennie 1980-1990. Appartenant à cette Union, le Bénin, s'est engagé dans la réforme du secteur financier intervenue à la fin des années 80. Il s'agit d'une part de la libéralisation financière qui vise à libérer les taux

d'intérêts, canaliser les ressources financières à partir des flots excédentaires vers des besoins non satisfaits ou à partir des pôles d'activités peu rentables vers des projets rentables. D'autre part, il s'agit de la réforme monétaire qui a consisté à modifier instruments de la politique monétaire. Cette réforme a comporté, entre autres, les instruments suivants : un nouveau dispositif prudentiel, la réforme du marché monétaire, la libéralisation des taux d'intérêt, le système des réserves obligatoires, la réglementation du système bancaire et la réglementation du secteur de la microfinance (BCEAO, 1995, et Kouassi, 1992). Comment les auteurs béninois ont-ils analysé l'impact de la libéralisation et de la réforme du secteur financier sur les pauvres et les petits opérateurs économiques ?

3.2. Impact de la libéralisation financière sur les pauvres et les petits opérateurs économiques au Bénin

Avant tout, ce sont les textes réglementaires qui ont planté le décor de la libéralisation financière au Bénin. La plupart des auteurs qui ont étudié la question l'ont mentionné. Le tableau ci-dessous présente les principaux textes du système financier national qui sont les textes-cadres que le gouvernement a introduits dans l'ordre juridique interne après leur adoption par l'Assemblée Nationale.³

³ Les textes-cadres sont adoptés par le conseil des ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Tableau 1 : Principaux textes régissant le secteur financier au Bénin

N°	Références	Intitulés
1	Loi n° 90-018 du 27/7/1990	Réglementation bancaire
2	Loi n° 89-392 du 07/11/1989	Classement, forme juridique et opérations des établissements financiers
3	Loi n° 97-027 du 08/8/1997	Réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ⁴
4	Décret n°98-60 du 09/02/1998	Modalités d'application de la loi n°97-027 du 08/8/97

Source : Gouvernement du Bénin (1989, 1990, 1997, 1998)

L'impact de ces réformes n'a pas fait l'objet de recherche suffisante ni d'études scientifiques approfondies faisant appel à l'utilisation de modèles économétriques et établissant une liaison analytique entre les instruments des réformes et les agrégats économiques. L'essentiel de la documentation spécifique réunie est produit par des auteurs qu'on pourrait qualifier de chercheurs en herbe, la plupart étant enfin de formation du premier ou du deuxième cycle de l'université. Le matériau collecté est constitué en majorité d'études descriptives mettant en relief l'impact de la libéralisation financière sur l'épargne, l'investissement, la production artisanale et agricole, et le développement financier.⁵

Impact sur l'épargne

Le système bancaire a démontré une performance et un dynamisme exceptionnels dans la collecte de l'épargne (MPREPE et PNUD, 1999a, 1999b). Partie presque du néant à la fin des années 80, rappelle Kouglbléno (2000), l'épargne s'élève en 1999 à 349, 174 milliards de FCFA. Selon l'auteur, cette performance n'est liée à une quelconque libéralisation des taux d'intérêt. L'approche McKinnon et Shaw qui veut que l'épargne soit

⁴ Communément appelée loi PARMEC (programme d'Appui à la Réglementation des Mutuelles et Coopératives d'Épargne et de Crédit) au sein de l'UEMOA.

⁵ L'annexe du présent papier offre 15 résumés commentés des publications d'auteurs béninois, jugées pertinentes par rapport au thème.

une fonction croissante des taux d'intérêt ne peut à elle seule servir d'explication à la forte hausse de l'épargne constatée dans le contexte béninois. Lémon (1994) et à sa suite, Kouzoungnan (1997a), Chouchou (2000) lient plutôt cette croissance de l'épargne à la libéralisation du système bancaire, le retour de la confiance et à la reprise de la croissance économique. La même tendance s'observe dans la manière dont les auteurs font l'analyse de l'impact de la libéralisation financière sur les investissements.

Impact sur les investissements

Les auteurs qui ont travaillé sur l'impact des réformes financières et monétaires au Bénin ont abouti aux conclusions suivantes : faible monétisation de l'économie rurale, faible taux de crédit à l'économie et difficultés d'accès des Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) aux crédits. Bonou (1995), Sohé (1996) tendent à conclure que les réformes entreprises dans le secteur financier n'ont pas favorisé la croissance des investissements en faveur des PME/PMI. Nuancée, une telle conclusion devrait reconnaître qu'en valeur absolue, les crédits d'investissement octroyés aux PME/PMI se sont considérablement accrus à la faveur des réformes. Cependant, la valeur relative de ces crédits par rapport à l'épargne collectée reste faible. Les actes des journées de réflexion sur la promotion des investissements au Bénin (CPI, 1999), mentionnent qu'en considérant les demandes de crédits pour investissements dans le cadre de la promotion des PME/PMI, seulement 22% des besoins de financement d'investissements exprimés de 1992 à 1997 ont été satisfaits. La situation est critique en prenant en compte l'ensemble des crédits offerts par tout le système bancaire. Sur 349,174 milliards de FCFA collectés en 1999, seulement 198,998 milliards ont été injectés dans l'économie. Les auteurs lient ces contre-performances à plusieurs facteurs parmi lesquels figurent le nouveau dispositif prudentiel, les taux d'intérêt, la politique sélective du crédit.

Concernant le nouveau dispositif prudentiel, les études réalisées par Dissou (1992), Guelly Houndjo et Quam-Dessou (1998), Djaigbé (2000), montrent que la réglementation des opérations des banques et établissements financiers et les normes de gestion n'ont pas permis de réduire l'aversion des banquiers face au risque. Les exigences en matières de garanties et de fonds propres demeurent et limitent l'accessibilité des PME/PMI qui jugent les conditions bancaires non adaptées à leur situation. Mais l'extension de cette analyse aurait permis aux auteurs de voir les implications du dispositif prudentiel sous l'angle de la sécurisation des dépôts et des ressources prêtables et du point de vue des mesures prises par les banques pour être en règle vis-à-vis des autorités monétaires, en l'occurrence la BCEAO, chargée de veiller au respect du dispositif prudentiel. Ainsi, en relativisant, il conviendrait de situer ce qui est imputable aux demandeurs de crédits eux-mêmes, qui souvent ne sont pas à même de produire des dossiers de financement conformes à ce que requièrent les banques. Les PME/PMI sont écartées du circuit bancaire, affirme Adjaho (1993). Si les banques ne répondent pas à la forte demande de crédit exprimée par les PME/PMI, il faut relever que les projets d'investissement ne sont pas toujours convaincants aux yeux des agents à capacité de financement, qui eux se conforment aux règles de l'art. C'est qu'en fait, il se dresse un fossé entre l'emprunteur et le banquier dans l'appréciation de la rentabilité des projets. C'est ce que soulignent Adamou (1991) et Chouchou (2000) en faisant observer que les ressources collectées par les banques sont drainées sur le marché monétaire au détriment des crédits aux PME/PMI, ces dernières détenant pourtant de projets rentables et sûrs. La critique faite au modèle McKinnon et Shaw sur les imperfections des marchés financiers trouve sa justification dans ce contexte. Il importe dans le contexte béninois de trouver un mécanisme de nivelage de l'information entre le banquier et les emprunteurs (en l'occurrence les PME/PMI) sur la rentabilité et le risque dans les projets d'investissement. En ce qui concerne les taux d'intérêt, les études menées

par Igué (1999) et CPI (1999), rapportent que les PME/PMI estiment trop élevés les taux d'intérêt sur les crédits que leur accordent les banques. Ces taux affectent leur capacité à supporter les charges financières subséquentes. Une telle appréciation tend à affirmer que la libération des taux d'intérêt n'a pas incité à la baisse des taux d'intérêt débiteur pour les adapter aux besoins et aux desiderata des PME/PMI. Mais dans l'hypothèse où un projet de financement est jugé rentable par son promoteur vis-à-vis des conditions bancaires, il est curieux que ce projet ne soit pas capable de supporter les charges financières inhérentes au coût de capital fixé par la banque ; les causes de cette situation pourraient donc se situer ailleurs. Enfin la politique sélective du crédit a pour but de veiller à la qualité des crédits distribués. La BCEAO a abandonné la politique sélective du crédit. Adjaho (1993), Azandégbé (1994), Kouglénou (2000) affirment que cette politique continue d'être appliquée de "fait". La pratique, témoignent ces auteurs, consiste à donner priorité à un domaine d'activité alors que les banques sont supposées sélectionner les dossiers non pas sur la base du secteur d'activité, mais sur l'appréciation de la qualité et du poids du risque encouru. Aussi les banques en sont-elles arrivées à faire la part belle au secteur commercial, et pour causes : ce secteur est jugé rentable et moins risqué, notamment avec une demande importante de crédits court terme. A l'opposée, les projets d'activités à caractère industriel ou agricole ont besoin de crédits à moyen et long termes auxquels les banques associent souvent un risque plus élevé (Faton et Seidou, 2000). Pour les auteurs, une politique sélective de crédit volontariste visant le développement des PME/PMI en vue d'accroître la production nationale, les revenus, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, aurait pu privilégier ces PME/PMI et micro-entrepreneurs productifs en amenant les banques à les assister. Houéninvo (2000) propose la mise en place d'un fonds de promotion des petites et moyennes entreprises et la création d'infrastructures de base pour

l'investisseur. Mais quels sont les travers possibles que générerait l'application d'une telle politique ?

Les auteurs n'ont pas travaillé dans ce sens et ont donc occulté les aspects relatifs au risque, à la rentabilité et à la solvabilité. Il aurait été judicieux, dans la critique du dispositif prudentiel, d'en arriver à des propositions concrètes d'amélioration dont l'application par les banques contribuerait à soulager les PME/PMI. A titre d'exemple, il aurait été intéressant de proposer un mécanisme qui supplée le manque de garantie et qui renforce la capacité des emprunteurs à monter des projets de bonne qualité.

Dans la sphère non bancaire, Quenum (1993), Yaya, (2000), saluent l'action des institutions de microfinance notamment la Fédération des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) et l'Association pour la Promotion et le Développement des Micro-Entreprises (PADME) dont les taux de distribution de crédit sont très forts et qui ont contribué à l'amélioration des investissements des micro-entreprises. Mais les résultats obtenus à ce jour révèlent les limites des institutions de microfinance en matière de performance de remboursement (Honlonkou et. al., 2001) et au vu de l'immensité des demandes de financement non satisfaites, notamment dans la clientèle féminine (Ouédraogo, 1995).

Ces constats peignent à la fois l'insuffisance de l'investissement et la non-maîtrise des risques de crédits par les agents à capacité de financement. L'investissement étant un facteur clé de développement, les auteurs ont insisté à plusieurs égards sur la nécessité d'investir, entre autres, dans la production artisanale et agricole.

Impact sur la production artisanale et agricole

Avec la libéralisation financière, des plaidoyers ont été faits pour attirer l'attention des institutions financières sur la nécessité de trouver une approche adaptée au financement du monde rural (Gounon, 1993, et Banque Mondiale, 1998). Certains auteurs (Aho et. al., 1997) semblent convaincus que lorsqu'elle vise la lutte contre la pauvreté, l'utilisation du nouveau dispositif monétaire (les titres de créances négociables, le système des réserves obligatoires, par exemple) peuvent améliorer l'accès des défavorisés au crédit. Sodjahih (1998), N'Dah (1998), CMEPR (1997 et 1999) tentent de montrer que l'activité des IMFs a permis d'obtenir le financement d'un nombre croissant de micro-entrepreneurs et des producteurs agricoles. Ils révèlent que les crédits accordés par ces institutions ont eu un effet d'entraînement sur les activités économiques des PME/PMI en milieu rural. Les crédits agricoles ont entraîné l'augmentation de la production artisanale et agricole, l'amélioration des revenus en milieu rural et la décélération de la dynamique de la pauvreté. Les crédits accordés aux PME/PMI ont permis la création des emplois et l'amélioration des revenus en milieu urbain. Qu'en est-il de l'impact sur le développement financier ?

Impact sur le développement financier

La faiblesse des investissements par rapport à l'épargne collectée constitue déjà un premier signe des limites de l'intermédiation financière au Bénin. C'est le paradoxe de la surliquidité des banques (Bonou, 1995). La transformation financière est largement insuffisante au Bénin. Kouzoungnan (1997b) et Igué (1999) montrent que deux facteurs principaux limitent l'intermédiation financière au Bénin. Pour ces auteurs, l'accès aux crédits bancaires pour financer les investissements est entravé, entre autres, par une

concentration de la couverture géographique du système bancaire et l'absence de concurrence entre les banques.

Au sujet de la couverture, les banques sont concentrées dans les villes commerciales et quelques chefs-lieux de Départements, considérés comme les pôles d'attraction du pays. Les auteurs semblent déplorer une couverture insuffisante sans prendre en compte le niveau de développement local. Il y a lieu de se demander si l'implantation d'une banque doit précéder le développement économique d'une localité ou au contraire si la banque vient y accompagner ce développement. S'agissant de la concurrence, malgré la libéralisation du secteur financier, une très faible bancarisation de l'économie, une concentration de l'activité bancaire. L'absence de la concurrence entre les banques est liée à la réforme financière où des conditions plus strictes sont requises désormais (Whannou, 2000), qu'il s'agisse de la procédure d'agrément, du capital minimum, des fonds propres, des prises de participation, des normes de gestion. Les conditions d'entrée sur le marché bancaire étant plus difficiles, la concurrence est demeurée quasi inexistante au détriment des pauvres et petits opérateurs économiques qui auraient pu bénéficier de la diversification financière résultant de la concurrence sur le marché bancaire. Cependant, il faut relever que le système bancaire béninois enregistre au fil des années, l'implantation de nouveaux intervenants, ce qui augure d'un avenir concurrentiel certain.

Au titre des nouveaux acteurs financiers, le marché financier enregistre l'implantation de plus en plus accrue de structures de financement décentralisées aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales (Agnikpé, 1994, et Gnansounou, 1999). Mais le développement de ces opérateurs émergents se trouve entravé par la loi sur l'usure. Celle-ci est jugée trop stricte, par les institutions de microfinance (Emond, 1995, et Lelart, 1996)

en dépit de la décision du Conseil des Ministres de l'UMOA intervenue en 1997, et portant à 27% le taux d'usure pour les institutions non bancaires. Agnikpé (1998) ajoute que la lourdeur de la réglementation et les procédures d'accès aux crédits dans ce secteur constituent des obstacles à son développement et à son dynamisme.

Cette revue documentaire fait aussi bilan de la recherche en deux décennies de libéralisation financière au Bénin. Sur le plan quantitatif, ce bilan permet de mieux apprécier la teneur du matériau actuellement disponible dans la littérature produite par les auteurs béninois.

4. Évaluation quantitative des connaissances répertoriées

Lorsqu'on situe la littérature béninoise dans le débat international sur la libéralisation financière, l'appréciation du matériau disponible accuse la recherche au plan national d'une certaine froideur, car s'investissant peu dans l'analyse des effets de la libéralisation financière sur les pauvres en général. C'est que montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Répartition des publications consultées

Catégories Nature publications	Publications d'ordre général		Publications spécifiques		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Textes réglementaires	3	4,4	0	0	3	3,4
Ouvrages	11	16,2	0	0	11	12,3
Rapports	21	30,8	4	19	25	28,1
Mémoires	2	3	13	61,9	15	16,9
Cahiers de recherche	5	7,4	3	14,3	8	9
Périodiques	26	38,2	1	4,8	27	30,3
TOTAL	68	100	21	100	89	100
Pourcentage		76		24		100

Les ??? représentent les pourcentages, d'une part à l'intérieur de chaque catégorie de publications, et d'autre part pour la somme des deux catégories de publication (dernière colonne). La dernière ligne du tableau montre le pourcentage que représente chaque catégorie de publications sur l'ensemble des publications consultées.

Le tri et la mise à plat des documents recensés ont permis de sélectionner finalement 89 références ayant rapport au thème. Les ouvrages spécifiques occupent la portion congrue avec seulement 24% de la bibliographie.⁶ Les mémoires arrivent en tête des statistiques et, sans commune mesure, fournissent à l'étude plus de 60% des publications d'ordre spécifique. Cette tendance laisse envisager que l'Université est un cadre potentiel pour l'avenir de la recherche sur les effets de la libéralisation financière.

Dans la catégorie des publications d'ordre général, les périodiques dominent nettement environ 40% des travaux consultés. Il s'agit essentiellement de survols de littérature (comme ceux du *Journal of Economic Literature*), de revues spécialisées en finances et qui sont nées au lendemain de l'avènement des réformes du système financier au sein de l'UEMOA. Ces revues se focalisent, pour la plupart sur la microfinance. En effet, considérée comme un outil efficace de financement de la petite entreprise exclue du système bancaire, et un instrument de lutte de contre la pauvreté, la microfinance est devenue un sujet de premier choix dans littérature spécialisée à l'instar de *Focus*, *Info-Pamef*, *Union*, *Economica*.⁷ Ces périodiques abordent les questions touchant à la réglementation sur les mutuelles (BCEAO, 1993), au financement de la micro-entreprise

⁶ La bibliographie est présentée en annexe 2. Elle reprend les références citées directement dans le texte, soit 66 des 89 publications sélectionnées et indiquées dans le tableau 2. La totalité de la documentation spécifique a été citée dans le texte.

⁷ *Focus* est édité par le Groupe Consultatif d'Assistance aux plus pauvres (CGAP), Washington. *Info-Pamef* est éditée à Cotonou (Benin) par l'Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit. *Union* est le journal d'Information du personnel de la BCEAO, publié par le siège à Dakar, Sénégal. *Economica* est un hebdomadaire béninois d'information et d'analyse en économie.

(ACEC, 1996; CGAP, 1995 et 1996; *Economico*), à la pérennité financière des Institutions de Microfinance (IMFs), etc.

La prépondérance des publications d'ordre général est illustrée à travers la Figure 1.

[Voir Figure 1, fin du document]

Concernant les différents types de publications, les résultats enregistrés révèlent qu'aucune publication spécifique sous forme de livre n'existe sur le sujet. Ils traduisent également une certaine absence de la recherche universitaire qui incombe aux chercheurs de rang professionnel. Les cahiers de recherche consultés et exploités sont, pour la plupart l'œuvre d'auteurs étrangers.

La répartition quantitative des différents types de publications spécifiques est offerte par la Figure 2.

[Voir Figure 2, fin du document]

Cette évaluation quantitative montre que la recherche au Bénin reste encore timide dans l'analyse des effets de la libéralisation financière. Le volume de littérature actuellement disponible sur cette question, traduit une recherche peu productive, surtout si l'on regarde la dynamique croissante qui caractérise le secteur financier national depuis l'avènement de la libéralisation financière. Mais au-delà des critiques qu'on peut se permettre, il convient de s'interroger sur les raisons profondes d'une telle léthargie. Le débat de fond nous paraît résider dans le lien entre les problèmes auxquels la recherche se trouve confrontée et la

productivité des chercheurs. Cette question n'est pas l'objet de ce papier. Cependant, des constats faits sur le terrain fournissent quelques éléments qui pourraient relativiser les appréhensions que susciterait la lecture du présent papier. En effet, la recherche est confrontée à des difficultés de financement. Les efforts entrepris par les chercheurs nationaux sont le plus souvent étouffés par l'insuffisance de ressources financières. Ainsi, au cours de la recherche documentaire, il était fréquent de tomber sur des publications qui restent définitivement à l'étape de résultats intermédiaires. Par ailleurs, il existe de réels problèmes de diffusion et de dissémination des résultats de recherche au Bénin. Ces problèmes entravent la promotion du chercheur et la valorisation de son œuvre.

5. Conclusions et recommandations

Ce qu'offre la recherche sur l'impact de la libéralisation financière au Bénin révèle l'importance du travail qui reste à abattre pour traiter la problématique dans son ensemble et de façon plus diversifiée. En effet l'étude documentaire a révélé que la plupart des publications disponibles font des développements à sens unique, centrés sur les textes et nouveaux instruments financiers qui réglementent le système financier depuis l'avènement de la libéralisation et leur application par les banques et les systèmes de financement décentralisés. On relève un déficit important d'investigation sur la petite entreprise et ses promoteurs, en l'occurrence sur les questions touchant à la capacité managériale, à la gouvernance dans l'entreprise, à la rentabilité, au système d'information de gestion. C'est notamment ce que traduit l'absence dans les publications de recommandations appropriées sur la nature et le contenu des ajustements à opérer pour améliorer et accélérer l'accessibilité des agents économiques à faibles revenus au financement des banques et des institutions de microfinance dans le contexte de la libéralisation financière et de

l'accélération de la croissance économique. Ce vide au niveau de la recherche ne peut être comblé que par une réorganisation de la recherche au triple plan institutionnel, opérationnel et communicationnel.

D'abord sur le plan institutionnel, la recherche a besoin d'une interface de régulation qui servira de référence aux chercheurs. Il s'agira d'améliorer le cadrage des thèmes de sorte qu'ils mettent en relief la diversité des problématiques sur les effets de la libéralisation financière. Cette préconisation a pour but d'inverser la tendance statique des chercheurs à ressasser les mêmes thèmes, sans apport original et finalement donc sans intérêt scientifique. Ensuite, sur le plan opérationnel, l'encadrement méthodologique et la coordination scientifique sont des aspects sur lesquels l'engagement des universitaires mérite d'être renforcé. La recherche gagnerait, à travers les institutions spécialisées en la matière, à instituer un mécanisme d'encadrement basé sur un dialogue suivi entre le chercheur et les instances scientifiques, au-delà d'une simple direction généralement limitée à la validation des propositions de méthodologie et des résultats de recherche. Dans cette perspective, il est souhaitable que la coordination scientifique s'érige à la manière d'un creuset de formation et de renforcement des capacités, notamment pour les jeunes chercheurs. Enfin, sur le plan communicationnel, pour faire œuvre utile, la recherche a besoin d'un support de diffusion et de dissémination de ses résultats. Il serait intéressant pour les programmes de recherche intervenant au Bénin d'envisager un système de financement de la recherche qui garantisse la publication en cas de résultats satisfaisants. Cette possibilité constitue un facteur susceptible de stimuler les chercheurs à produire des œuvres de qualité. De plus, la dissémination et la diffusion permettent de susciter l'intérêt des consommateurs des produits de recherche, en priorité les pouvoirs publics et les programmes de développement, et de leur faire prendre conscience sur la nécessité de

soutenir la recherche, afin qu'elle apporte la contribution qu'on est en droit d'attendre d'elle en matière de développement.

Le présent papier ne nie pas l'existence au Bénin d'expériences intéressantes en matière de gestion de la recherche. Il insiste cependant sur la nécessité de renforcer ces trois composantes en faisant d'elles un ensemble bien articulé.

Annexe I : Résumés de publications spécifiques sur le Bénin

Les résumés portent sur un échantillon de quinze publications spécifiques que nous avons jugées pertinentes par rapport au sujet de recherche.

Résumé 01 : KOUGBLENOU, R. (2000), *La politique de distribution des crédits par les banques commerciales : mesures de contrôle de la BCEAO. Institut Supérieur de Technologie*, 31 pages, Salle de documentation de la BCEAO.

L'étude fait une analyse critique de la politique monétaire contrôlée par la BCEAO. Les nouveaux instruments de la politiques monétaire semblent donner priorité aux mesures de contrôle quantitatif des crédits par rapport aux mesures de contrôle qualitatif à savoir l'encadrement du crédit et les taux préférentiels d'escompte. La BCEAO peut inciter les banques commerciales à octroyer beaucoup de crédits au secteur primaire. Les données de la centrale des risques montrent que le secteur primaire bénéficie d'un faible volume de crédit. L'étude note là une insuffisance d'orientation et de répartition du crédit. Elle propose alors que la BCEAO reconsidère les politiques d'encadrement des crédits et des taux préférentiels qui favoriseraient l'allocation des crédits au secteur primaire car c'est ce secteur qui est prioritaire dans une stratégie d'amélioration des revenus des défavorisés.

L'auteur aurait pu équilibrer son analyse par une justification de la position des banques qui résiderait, entre autres, dans la difficulté qu'elles éprouvent à maîtriser les risques du financement du secteur primaire. Ce secteur recèle en effet de beaucoup d'insuffisances en matière de gestion, et l'étude aurait le mérite d'identifier ces insuffisances en montrant en quoi elles ne se prêtent pas aux conditions des banques. Des préconisations découlant d'une telle analyse permettrait d'envisager un mécanisme de financement du secteur primaire qui accorde une place importante à l'assistance technique aux petits entrepreneurs en matière de gestion.

Résumé 02 : MADJA ZOHOUN, F. (1998), *les facteurs explicatifs de l'émergence et du développement des structures de crédit au Bénin*, COFEB/BCEAO, 14 pages, salle de documentation de la BCEAO

Pour l'auteur le renforcement du cadre juridique assurerait une pérennité à de nombreuses organisations de financement décentralisé. En effet, la loi PARMEC telle que conçue actuellement, exclut de son champ d'application les groupements d'épargne et de crédit à caractère coopératif ou mutualiste. La reconnaissance de ces derniers par le Ministre des Finances se fait sous le couvert d'une convention-cadre dont la durée de validité ne peut excéder 5 ans. L'auteur craint que cette disposition de la loi ne compromette l'avenir des groupements concernés qui ne peuvent obtenir d'office le renouvellement de l'autorisation. Aussi suggère-t-il qu'une loi spécifique soit votée pour cette catégorie d'intervenants.

Cet angle de regard nous paraît réducteur par rapport aux implications institutionnelles de la réglementation. En effet, l'auteur aurait pu, par exemple, montrer que cette loi s'inscrit aussi dans une perspective de professionnalisation du secteur de la microfinance. Un regard plus critique aurait pu lui permettre d'expliquer l'attitude des

praticiens non spécialisés en microfinance et non constitués comme coopératives, qui se refusent à se conformer à cette réglementation en cherchant leur devenir dans une autre loi.

Au plan financier, l'auteur estime que la recherche d'un équilibre par les structures d'épargne et de crédit recommande l'application d'un taux d'intérêt couvrant le coût des services proposés. Pour le financement du secteur rural, l'auteur suggère l'application d'un taux différencié qui soit adapté, mais il ne précise pas le modèle financier qui peut générer un résultat positif dans ce contexte.

Résumé 03 : SOHE, S. (1996), Impact de la libéralisation du secteur bancaire sur l'économie nationale. INE, 57 pages, Bibliothèque INE

Il s'agit d'une évaluation quantitative et qualitative des effets macroéconomiques de la libéralisation des ratios prudentiels. Malgré la flexibilité de ces ratios, les crédits à l'économie restent largement insuffisants. Pour justifier ces contre-performances, les banquiers évoquent les insuffisances dans les dossiers qui leur sont soumis. La libéralisation et la réforme du secteur financier, relève l'auteur, n'ont pas réglé le problème de risque, ni celui de garantie et d'apport personnel. L'insuffisance de rigueur ou les failles dans l'application des sanctions en cas de défaillance de recouvrement bancaire n'encourage pas les banques à prendre de risque. L'auteur recommande alors la création d'institutions bancaires de développement et d'institutions financières spécialisées et adaptées aux besoins des défavorisées. Il propose également l'assainissement de l'environnement juridique : la rigueur judiciaire dans le processus de recouvrement des crédits bancaires.

Cette étude aurait pu s'attarder sur l'analyse de la défaillance des systèmes de recouvrement et faire des propositions concrètes d'amélioration, tant sur les aspects judiciaires qu'au niveau des institutions elles-mêmes. Par ailleurs, la proposition de création d'une banque de développement pour les défavorisés devrait, à notre avis, soit s'inscrire dans une perspective de complémentarité aux expériences de microfinance en cours, soit découler du constat d'échec de ces expériences qui, depuis plus d'une décennie, ne cessent d'augmenter l'accès des petits opérateurs économiques au financement.

Résumé 04 : BONOU, P. A. (1995), La Problématique du Financement de l'Economie et le paradoxe de la surliquidité des Banques au Bénin. FASEG/UNB, 111 pages CE.DO.R / FASEG / UNB.

Il s'agit d'une réflexion sur les causes et les conséquences de la surliquidité des banques classiques dans un environnement où les PME et PMI sont en mal de financement.

Bien que les banques commerciales opérant au Bénin soient surliquides, la nouvelle loi bancaire de 1990, les réformes intervenues au sein de l'UEMOA et l'environnement socio-économique n'incitent pas au financement de l'investissement des petites et moyennes entreprises qui en retour s'orientent vers les Institutions de Financement Décentralisées ; ce qui réduit les dépôts ultérieurs auprès des banques.

L'objectif est de contribuer à l'analyse des problèmes liés au financement bancaire, à l'amélioration du cadre de financement et à la résolution du problème de surliquidité des banques au Bénin.

L'auteur a procédé à une analyse des composantes des portefeuilles des banques, des crédits octroyés aux secteurs d'activités en insistant sur la rareté des crédits aux PMI et PME. Il en déduit la mauvaise orientation des ressources vers les secteurs jugés productifs. La faiblesse du financement des projets d'investissement aggrave selon lui le niveau du chômage, de la pauvreté et risque de compromettre le processus de développement. Cette limite du système bancaire oriente les micro-entreprises vers le secteur financier informel.

Par conséquent, il propose l'amélioration de l'environnement socio-économique et juridique des affaires à travers la facilitation de la création d'entreprise, des garanties aux financements, le renforcement du principe des mutuelles et des coopératives, l'adaptation du système bancaire aux réalités du Bénin.

Cette dernière recommandation porte en elle-même une interrogation : comment les banques peuvent-elles s'adapter aux réalités d'une économie dominée par l'entreprise informelle ? Comment régler par exemple les problèmes liés à la faible capacité managériale ? Ces questions auraient pu être abordées dans cette étude.

Résumé 05 : YESSOUFOU A. R. (2000), Le Financement des Micro entreprises : Cas du PADME. FASEG/UNB, 97 pages.

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'institution afin d'en dégager ou d'identifier les déterminants de sa viabilité et de sa pérennité, qui fondent l'accessibilité aux micro-crédits et la lutte contre la pauvreté.

L'auteur montre à travers les ratios prudentiels, les pertinences opérationnelle et fonctionnelle de PADME pour aboutir à des conclusions de viabilité et de pérennité. Il a fait un exposé du fonctionnement de l'institution suivi d'une étude comparée avec les banques classiques et les SFD opérant au Bénin.

Il a montré de façon implicite comment la réforme du secteur financier peut contribuer au recul de la pauvreté à travers le financement d'un nombre croissant de micro-entrepreneurs.

Il propose les conditions d'une grande accessibilité aux crédits PADME, l'élargissement du portefeuille, la définition du degré de responsabilité efficace des agents pour rendre plus souple le fonctionnement.

Le document s'est orienté beaucoup plus vers une étude statique du fonctionnement du PADME alors qu'une étude dynamique pourrait montrer l'efficacité des produits PADME par rapport à un taux d'intérêt annuel cumulé de 24%.

Toutefois, il relève que les micro-crédits aux entrepreneurs ne constituent pas une panacée car des facteurs sociaux peuvent atténuer leurs productivités.

Résumé 06 : KOUGBLENOU, G.D. et BIO SANDA, H. (1999), *La Loi PARMEC et les systèmes de financement décentralisés au Bénin*, FASEG/UNB, 49 pages, Centre de documentation et de la recherche (CE.DO.R) de la FASEG.

Plus qu'une réflexion analytique, le document s'inscrit dans une logique de diagnostic de l'environnement juridique des IMFs au Bénin. Dans ce document, l'auteur expose les forces et les faiblesses de la loi PARMEC en essayant d'identifier les menaces pesant sur les institutions exclues du champ d'application de cette loi.

Les difficultés exprimées quant à la participation des IMFs informelles à l'élaboration d'un cadre juridique spécifique, participent de l'inadéquation pratique des textes de loi en vigueur. D'où la nécessité d'une révision de la loi PARMEC pour l'adapter aux différents types d'institution de microfinance existants, à l'instar de ce que préconisent Webster et Filder (1996).

L'objectif est de faire une meilleure connaissance de la loi, d'exposer le contenu et les pratiques des IMFs, d'identifier celles qui sont soumises à la loi puis d'ouvrir une piste de réflexion sur celles qui sont classées hors loi PARMEC.

L'étude expose de façon implicite le risque de pérennité lié au fonctionnement des Institutions de Financement Décentralisées (IFD) non constituées au sens de la loi. Une meilleure prise en compte de cette catégorie d'institutions impliquerait une révision de la loi. A l'instar de Madja Zohoun (1998), l'analyse faite par Kouglénoou et Bio Sanda dans ce mémoire occulte tout l'aspect relatif à l'internalisation de la loi par les praticiens de la microfinance. Il aurait été intéressant d'explorer les pistes susceptibles de favoriser une adaptation des ces promoteurs de la microfinance au cadre réglementaire. L'intérêt d'une telle démarche est de toucher de façon pointue les dispositions qui sont ressenties comme des contraintes majeures.

Résumé 07 : N'DAH N'Kouéi Michel, (1998), *La Contribution des CLCAM au financement du développement économique dans l'Atacora*. FASEG/UNB, 81 pages. CEDOR / FASEG / UNB

Dans son analyse, l'auteur a exposé la contribution des CLCAM au financement des activités agricoles des populations du Département de l'Atacora. L'objet est de montrer que les ressources financières internes et leur mobilisation peuvent contribuer au développement économique. L'auteur a fait une étude croisée entre le niveau des investissements, le niveau des recettes induits et le niveau des dépenses pour montrer que, toute chose égale par ailleurs, un niveau d'investissement élevé contribue à une augmentation des dépenses de consommation et de luxe et par effet d'entraînement au relèvement du niveau de vie. Il montre que le crédit agricole aux producteurs de l'Atacora a eu un effet d'entraînement assez sensible sur l'ensemble des activités économiques et a favorisé la création d'emplois.

L'auteur propose :

- le relèvement des taux d'intérêt créditeurs pour favoriser l'épargne donc une plus grande mobilisation de ressources internes afin d'assurer d'éventuels investissements,

- la réduction des taux débiteurs pour augmenter la productivité des capitaux investis et proposé la création des banques de développement pour soutenir l'investissement local.

Mais il n'a pas pu montrer les limites des CLCAM dans le processus de financement du développement et les problèmes institutionnels de blocage.

Résumé 08 : ADJAHO, T. E. (1993), *Les entraves au crédit institutionnel bancaire aux petites et moyennes entreprises au Bénin*. FASEG/ UNB, 109 pages. Salle de lecture du CBRST

L'auteur identifie certains dispositifs prudentiels nés de la réforme comme des entraves au crédit bancaire au profit des PME béninoises. Il relève notamment, la politique d'encadrement du crédit aux PME. Le mécanisme d'application de cette politique n'est pas adapté au contexte béninois. Au Bénin, les ratios ne permettent pas aux banques de faire à la fois les gros prêts et assez de petits prêts, la priorité étant accordée aux premiers. Les banquiers estiment alors que l'encadrement du crédit est très strict. D'autre part, dans leur conception de PME, l'UEMOA et la BCEAO ont énoncé le critère d'encours de crédit n'excédant pas 30 millions de francs CFA. Cette fourchette paraît trop stricte et donc largement insuffisante pour financer le fonds de roulement et l'acquisition des immobilisations des PME en création. Enfin, l'auteur montre que les PME font les frais de l'abandon par la BCEAO de la politique sectorielle de crédit qui pouvait les privilégier grâce à une politique volontariste visant leur développement. En effet, la BCEAO ne contrôlant plus l'application de cette politique, les banques continuent de la mettre en vigueur en finançant massivement d'autres secteurs plus porteurs au détriment des PME.

Il nous semble excessif d'imputer les entraves relevées aux mesures prises au niveau de la BCEAO sans élargir l'analyse à d'autres paramètres qui relèvent de la faiblesse des PME elles-mêmes et qui limitent leur éligibilité au crédit bancaire.

Résumé 09 : AZANDEGBE, A. (1994), *Assistance des banques dans la promotion des PME au Bénin*. FASEG/UNB, 1994, 65 pages. Salle de lecture du CBRST.

L'auteur analyse les limites d'assistance des banques aux PME. Il établit la responsabilité de la réforme monétaire et financière de l'UEMOA. Pour lui, la nouvelle politique des taux d'intérêt et l'abandon par la BCEAO de la politique sectorielle du crédit ne sont pas de nature à favoriser le développement des PME. Basée au départ sur la théorie Keynésienne selon laquelle l'investissement est une fonction décroissante du taux d'intérêt et de l'épargne puis une fonction croissante du revenu, la politique des taux d'intérêt s'est révélée inefficace en raison des risques politiques et économiques au niveau des pays et en raison des taux d'intérêt étrangers plus rémunérateurs. Le Keynésianisme s'est trouvé alors inversé. Le taux d'intérêt conçu à l'origine comme moyen d'incitation à l'investissement est devenu plutôt un moyen de mobilisation de l'épargne au détriment des PME qui elles ont besoin de crédit bon marché. Par ailleurs une politique de financement du développement n'a d'efficacité que lorsqu'elle favorise l'octroi de crédits aux secteurs d'activités essentiels comme les PME/PMI. Malheureusement la BCEAO a abandonné la politique sectorielle de crédit qui aurait pu privilégier ces PME/PMI en amenant les banques à les assister.

Un regard rétrospectif sur les applications de la politique sélective de crédit aurait permis à l'auteur de situer le lecteur dans le temps et de justifier les recommandations faites quant au maintien de cette politique. Si le salut des PME/PMI réside dans la seule application de la politique sélective de crédit, on se demande la place qu'accorde l'auteur aux problèmes de gestion et de management qui entravent l'accès au financement de ces petits opérateurs économiques.

Résumé 10 : CHOUCHOU, O. H. (2000), *Impact des réformes de politique monétaire sur la croissance économique au Bénin de 1989 à 1999*. ENA/ Côte-d'Ivoire, 61 pages. Salle de documentation de la BCEAO.

L'étude porte sur la politique des réserves obligatoires et de la politique des taux d'intérêt. Il s'agit pour l'auteur de voir si ces instruments ont permis d'atteindre les objectifs visés par la réforme et les mécanismes de leur transmission sur le secteur réel en général et en particulier sur la croissance économique.

Au niveau de la politique de taux d'intérêt, l'étude souligne que le taux d'escompte a varié conformément à la politique de crédit instituée par les autorités monétaires. Les résultats de la libéralisation des conditions de banque montrent que les crédits à moyen et long termes représentent moins du tiers de l'ensemble des crédits à l'économie. Cette évolution met en exergue l'orientation des crédits vers les activités de court terme à l'instar du commerce. Cette situation pose le problème de la participation des crédits à l'économie et au financement de la croissance durable. Pour corriger les dysfonctionnements inhérents à la préférence des banques pour les placements sur le marché monétaire au détriment de leur mission traditionnelle d'intermédiation et de financement des activités productrices, la BCEAO a suspendu les opérations de reprises exceptionnelles de liquidités et a substitué l'alternative d'institution du marché interbancaire. Le fonctionnement de ce marché s'est révélé satisfaisant pour le Bénin, et a contribué à lutter contre l'inflation qui menaçait durement les défavorisés au lendemain de la dévaluation de franc CFA.

En ce qui concerne la politique des réserves obligatoires, elle semble efficace et prometteuse avec un potentiel de création monétaire des banques béninoises.

Pour terminer, l'auteur a fait de nombreuses propositions :

- une coordination étroite de la politique des réserves obligatoires et de la politique des taux d'intérêt pourrait renforcer l'efficacité de la politique monétaire ;
- le renforcement du contrôle et de la surveillance des banques par l'imposition des contraintes dans la gestion quotidienne des banques permettra de s'assurer de la répercussion effective des actions de la BCEAO sur le secteur réel et en particulier sur les défavorisés ;
- l'assèchement de la surliquidité des banques au moyen de la transformation des dépôts à vue à travers la création d'un fonds de garantie pour recycler ces dépôts, permettra aux banques d'octroyer plus de crédits à moyen et long termes, d'où les PME/PMI tireront leur compte. De même, la participation est de nature à améliorer la monétisation du secteur informel, du secteur rural et du secteur des PME/PMI, toutes choses qui améliorent les revenus des défavorisés.

Résumé 11 : GUELLY HOUNDJO, F. & QUAM- DESSOU, L. (1998), *Portée et limites du financement des PME/PMI par les établissements financiers sur le développement économique du Bénin : cas du crédit Promotion Bénin*. INE/UNB, 63 pages. Bibliothèque INE

La libéralisation du secteur financier a eu le mérite de faire obstacle aux plans directifs contraignants étatiques qui ne permettaient pas la promotion des PME/PMI. Cependant les textes réglementaires du système bancaire et surtout les conditions d'octroi de crédit ne sont pas susceptibles de favoriser l'expansion de ces petites unités entrepreneuriales. Le problème de garantie et de fonds propres dans la gestion des PME/PMI se pose avec acuité et constitue la véritable limite à leur financement. Il s'avère donc indispensable d'assainir et de rendre viable l'environnement des PME/PMI par le renforcement des structures d'appui. La diversification des activités, le renforcement des fonds propres, sans oublier le système de mutualité des risques, doivent constituer désormais des impératifs de gestion des micro-entreprises. Les auteurs proposent par conséquent la création d'un cadre favorable et des conditions de financement moins rigides aux PME/PMI pour baliser le secteur du développement économique et social, et permettre aux promoteurs de la petite entreprise d'exercer dans un environnement économique durable.

La tentative d'élucidation des contraintes inhérentes à la situation des PME/PMI fait l'originalité de cette étude. Cet effort aurait pu être poussé vers l'analyse comparative de l'insuffisance des ressources propres et de la capacité de management des promoteurs des PME/PMI. Une telle démarche contribuerait à relativiser la rigidité des conditions bancaires.

Résumé 12 : SODJAHIH F. William – Roland, (1998), *Impacts socio –économique des crédits CLCAM sur les ménages ruraux de la sous-préfecture des Aguégus*. INE/UNB, 51 pages. Bibliothèques INE

La FECECAM est un réseau qui collecte l'épargne et octroie des crédits à travers les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM). A travers ces institutions de base, les pauvres et les petits opérateurs économiques bénéficient de crédits productifs pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie sociales.

Cependant l'auteur relève certains problèmes : faible rentabilité des micro-crédits due à l'insuffisance du montant du crédit et ou à la mise en place tardive du crédit, bas niveau de l'épargne, carence dans le suivi des crédits octroyés, etc.

Face aux différents à ces problèmes, SODJAHIH propose, entre autres, au réseau FECECAM d'avoir une carte de saisonnalité afin de mettre en place à temps les crédits et de renforcer le suivi des crédits.

L'appréciation de l'impact n'est pas nette dans le rapport d'étude. L'auteur aurait pu montrer les implications des différents problèmes soulevés sur l'entreprise et les conditions de vie des membres des CLCAM en utilisant des indicateurs précis.

Résumé 13 : ADAMOU, A. (1991), Impact du marché monétaire de l'UMOA sur le financement de l'économie béninoise. INE/UNB, 51 pages. Bibliothèque INE

L'objectif est de montrer l'influence de ce marché sur le processus de financement de l'économie béninoise. La recherche de mécanismes souples nécessaires à une utilisation optimale des liquidités bancaires justifie la création du marché monétaire dont l'organisation peut-être perçue à travers les principes généraux et les modalités pratiques de son fonctionnement.

La règle d'orthodoxie bancaire qui veut que l'intermédiation financière soit la collecte de l'épargne et la distribution du crédit n'est pas actuellement vérifiée, car sur 64 milliards de dépôts seulement 7 sont affectés au crédit à l'économie en août 1991. Ces chiffres traduisent l'inadéquation entre les ressources prêtables disponibles et le faible niveau des crédits bancaires. L'auteur note que les ressources collectées par les banques sont drainées sur le marché au détriment des crédits. Le recours au marché sous cet aspect constitue une ponction des ressources internes et une privation d'une importante partie de capacité de financement bancaire au profit des autres pays de l'UEMOA.

L'auteur suggère que des voies et moyens soient envisagées pour consolider le « gisement monétaire » afin de l'exploiter pour un financement endogène de l'économie béninoise en toute symbiose avec le financement extérieur. Il fait également observer que le redressement économique recommande non seulement de promouvoir et d'encourager la restructuration du système bancaire mais aussi de créer des institutions financières spécialisées de développement, d'instaurer un environnement économique et juridique sain, etc.

Une analyse causale approfondie aurait pu mettre en exergue les contraintes extérieures du financement endogène qui limitent l'accès des défavorisés au crédit octroyé par les banques.

Résumé 14: DISSOU, L. (1992), La collecte de l'épargne et la politique de crédit des banques privées installées au Bénin. INE/UNB, 42 pages. Bibliothèque INE

L'auteur fait l'analyse de la faillite des banques étatiques qui a donné naissance à un paysage bancaire béninois totalement remodelé et à la motivation de la clientèle suite à la libéralisation financière. De nombreuses politiques en faveur de la collecte de l'épargne ont été entreprises notamment l'intervention de la BCEAO et la politique des taux d'intérêt. Ainsi, le guichet d'escompte préférentiel a été supprimé et il y a eu imposition de normes plus rigoureuses en matière de sélectivité des crédits grâce à une nouvelle procédure dite des « accords de classement ». Quant à la politique des taux d'intérêt, elle a subi des changements fondamentaux tant au niveau des taux directeurs que des conditions de banque.

L'auteur constate que moins de deux ans après la faillite, les banques ont pu reconstituer des dépôts de l'ordre 100 milliards de FCFA. Malgré cette performance, l'économie béninoise redémarre toujours lentement. Cette situation s'explique, d'après

l'étude, par l'institution de nouvelles règles prudentielles et le plafonnement des montants de crédits par la banque centrale.

L'auteur préconise :

- l'extension du réseau bancaire au-delà des villes pour permettre un grand drainage ;
- la redynamisation des caisses d'épargne par l'amélioration des structures et la densification du réseau en milieu rural ;
- la création de nouvelles structures plus adaptées aux spécificités du pays pour collecter tout ce qui échappe aux outils actuels.

Il suggère également que des mesures soient prises visant à renforcer les lois et règlements qui empêchent les banques de prendre des risques inconsidérés.

Si comme l'affirme l'auteur, les règles prudentielles s'impose comme une limite essentielle au crédit bancaire à grande échelle, on se demande comment le développement du réseau bancaire au-delà des villes peut résoudre ce problème.

Résumé 15 : FRUMAN, C. (1997), Pérennité des systèmes financiers décentralisés. Etude de cas en microfinance BENIN FECECAM. Africa séries. Bibliothèque de l'ISPEC

L'étude analyse les performances de la FECECAM dans le contexte de sa mise en conformité avec la loi PARMEC et les conditions de sa pérennité financière. La FECECAM a régulièrement amélioré le taux de réemploi tout en restant dans les limites fixées par la loi. Le seuil de transformation des dépôts est plus du double de la moyenne nationale des banques commerciales en 1996. Il est aujourd'hui largement plus élevé que celui des banques commerciales. La FECECAM apparaît comme l'institution financière qui prend le plus de risque tout en se conformant aux dispositions réglementaires de la loi PARMEC. Les pauvres et les micro-entrepreneurs ont été les seuls bénéficiaires de ces performances. L'analyse de l'indice de dépendance aux subventions démontre aussi que le réseau réduit progressivement sa dépendance aux subventions et si les CLCAM avaient appliqué des taux de 27,3% depuis 1995, le réseau aurait pu se passer de subventions. Ce taux ne paraît pas excessif dans le monde de la microfinance ou beaucoup d'IMFs pratiquent des taux annuels de 30 à 40% dans l'informel. L'étude note cependant qu'au niveau national la concurrence souhaitée par la loi PARMEC afin d'abaisser les taux d'intérêt au bénéfice des pauvres est quasi inexistante dans le monde de la microfinance.

La problématique de la pérennité des institutions de microfinance ne se pose pas seulement en terme de performance financière. L'étude aurait pu aborder les questions touchant à la gouvernance dans les mutuelles et en analyser les implications de la propriété collective et du contrôle détenue par les membres. Car l'une des faiblesses qui menace la stabilité des mutuelles d'épargne et de crédit est relative aux doublons qui existent dans le système de gouvernance où le conseil d'administration fait également office de comité de crédit.

Annexe II : Sigles et abréviations

BASF	Bureau d'Appui aux Systèmes de Financement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIBE	Banque Internationale du Bénin
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAPE	Cellule d'Analyse de Politique Économique
CCA	Centre Culturel Américain
CCF	Centre Culturel Français
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CePEPE	Centre de Promotion et d'Encadrement du Personnel des Entreprises
CEDOR	Centre de Documentation et de la Recherche
CGAP	Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CMEPR	Cellule Macro Économique de la Présidence de la république
CNRS	Centre National de recherche Scientifique
CPI	Centre de Promotion et d'Investissements
ELIFID	Effet de la Libéralisation et de la Réforme du Secteur financier sur les Défavorisés
INE	Institut National d'Économie
ENAEM	École Nationale de l'Économie et de Management
FASEG	Faculté des Sciences Économique et de Gestion
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FECECAM	Fédération de Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel
IFD	Institution de Financement Décentralisées
IMFs	Institutions de Microfinance
ISPEC	Institut Supérieur Panafricain d'Économie Coopérative
MPREPE	Ministère du Plan, de la Restructuration Économique et de la Promotion de l'Emploi
PADME	Association pour la Promotion et l'Appui au Développement de Micro-Entreprises
PARMEC	Programme d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles et Coopératives d'Épargne et de Crédit
PIP	Programme d'Investissement Public
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SFD	Système Financier Décentralisé
TEC	Tarif Extérieur Commun
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNB	Université Nationale du Bénin

Bibliographie

- Adamou, A., 1991, "Impact du marché monétaire de l'UMOA sur le financement de l'économie béninoise", mémoire de fin de 1^{er} cycle à l'Institut National l'Économie, INE, Université Nationale du Bénin, Cotonou, Bénin.
- Adjaho, T. E., 1993, "Les entraves au crédit institutionnel bancaire aux petites et moyennes entreprises au Bénin." Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, FASEG/UNB, Abomey-Calavi, Bénin.
- Agnikpé, A., 1994, " La microfinance, une industrie au service du développement." Cotonou, Bénin. Mimographe.
- _____, 1998, "La microfinance au Bénin, étude sectorielle approfondie."(PNUD, Bénin).
- Aho G., S. Lariviere, et F. Martin, 1997, *Manuel d'analyse de la pauvreté, application au Bénin*. (Cotonou, Bénin : Université de Laval et le PNUD-Bénin).
- Association des Cooperatives d'Épargne et de Crédit, ACEC, 1996, "Les Coopératives d'épargne et de crédit et le financement de la micro-entreprise." *Info-Pamef*. N°8, Cotonou, Bénin. 1-2.
- Azandégbé, A., 1994, "Assistance des banques dans la promotion des PME au Bénin", mémoire de maîtrise es-sciences économiques, FASEG/UNB, Abomey-Calavi, Bénin.
- Azaofè, L., 1993, "Impact de la libéralisation du marché monétaire de l'UEMOA sur la gestion de la trésorerie des banques au Bénin", mémoire de fin de 1^{er} cycle à INE, INE/UNB, Cotonou, Bénin.
- Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, BCEAO, 1993, "Projet d'appui à la réglementation sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays de l'UEMOA". *Union*. N°10, Dakar, Sénégal. 17-21.
- _____, BCEAO, 1995, "Le nouveau dispositif de gestion monétaire dans l'UEMOA." BCEAO, Cotonou, Bénin.
- Banque Mondiale, 1998, "Stratégie de la banque mondiale pour le développement de la microfinance et des services financiers en milieu rural et aux PME en Afrique subsaharienne." Groupe secteur privé et finance Région Afrique de la Banque Mondiale.
- Bencienvega, V.R. et B.D. Smith, 1991, "Financial Intermediation and Endogenous Growth." *Review of Economic Studies*. Vol. 58, n°2, April. 195-209.
- Bonou, P.A., 1995, "La problématique du financement de l'économie et le paradoxe de la surliquidité des banques", mémoire de maîtrise es-sciences économiques, FASEG/UNB, Abomey-Calavi, Bénin.

- Cellule Macroéconomique de la Présidence de la République, CMEPR, 1997, *Rapport sur l'état de l'économie nationale. Développements récents et perspectives à moyen terme*. (Cotonou, Bénin: Imprimerie Tundé).
- _____, CMEPR, 1999, *Rapport sur l'état de l'économie nationale. Développements récents et perspectives à moyen terme*. (Porto-Novo, Bénin: CNPMS).
- Chouchou, O. H., 2000, "Impact des réformes de politique monétaire sur la croissance économique au Bénin de 1989 à 1999", mémoire de fin de formation de l'École Nationale d'Administration, Abidjan, Côte-d'Ivoire.
- Centre de Promotion des Investissements, CPI, 1999, "Les actes des journées de réflexion sur la promotion des investissements au Bénin." CPI, Étude de promotion des investissements, Cotonou, Bénin.
- The Consultative Group to Assist the Poorest, CGAP, 1995, "Les chaînons manquants : des systèmes financiers au service du plus grand nombre." *Focus*. N° 3, Banque Mondiale, Washington. 1-4.
- _____, CGAP, 1996, "Le microfinancement, un moyen de réduction de la pauvreté et de Développement du secteur privé." *Focus*. n° 1. 3-4.
- Diamond, D.W., 1984, "Financial Intermediation and Delegated Monitoring." *Review of Economic Studies*. Vol. 51, n°3, July. 393-412.
- Dissou, L., 1992, "La collecte de l'épargne et la politique de crédit des banques privées installées au Bénin," mémoire de fin de 1^{er} cycle à INE, INE/UNB, Cotonou, Bénin.
- Djaigbé, E. P., 2000, "Réponse des banquiers à une demande de crédit." *Initiatives*. N°47-48, septembre. 28-31.
- Economico, 2001, "Recommandations des femmes au sommet international sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique : des pistes pour sortir de la pauvreté". Hebdomadaire d'information et d'analyse en économie, n°004, Cotonou, Bénin.
- Emond, P., 1995, "Coopératives d'épargne et de crédit : pour une plus grande diversité de produits et de services." *Info-Pamef*. Vol. 1, n°3, Septembre. 1-6.
- Faton, G. J., et A. R. Seidou, 2000, "Le financement du secteur industriel par le système bancaire au Bénin", mémoire de fin de 1^{er} cycle à INE, INE/UNB, Cotonou, Bénin.
- Fruman, C., 1997, "Pérennité des systèmes financiers décentralisés, étude de cas en Microfinance." FECECAM, Africa series, Cotonou, Bénin.
- Gnansounou, C. S., 1999, "Contraintes socioculturelles et institutionnelles dans la promotion de l'épargne et du financement du secteur privé dans les pays de l'UEMOA." 2^e colloque BCEAO/Universités/centres de recherches sur Politique monétaire, croissance et intégration économique, BCEAO, vol. 2.

- Gounon, D., 1993, "Une nouvelle approche de financement adaptée au monde rural." *Initiatives*. N°9. 6-8.
- Gouvernement du Bénin, 1989, "Loi n° 89-392 du 07 novembre 1989 portant classement, forme juridique et opérations des établissements financier." Cotonou, Bénin.
- _____, 1990, "Loi n° 90-018 du 27 juillet 1990 portant réglementation bancaire." Cotonou, Bénin.
- _____, 1997, "Loi n° 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit." Cotonou, Bénin.
- _____, 1998, "Décret n°98-60 du 9 février 1998 portant modalités d'application de la loi n° 97-027 réglementant les institutions de microfinance au Bénin." Cotonou, Bénin.
- Guelly Houndjo, F., et A. L. Quam-Dessou, 1998, "Portée et limites du financement des PME/PMI par les établissements financiers sur le développement économique du Bénin : cas du Crédit Promotion Bénin", mémoire de fin de formation à l'INE, INE/UNB, Cotonou, Bénin.
- Honlonkou, A.N., D.H. Acclassato, et C.V.C. Quenum, 2001, "Problématique de remboursement des crédits dans les systèmes financiers décentralisés et garantie de prêts aux petits opérateurs économiques au Bénin." Cahier de recherche du Programme Effets de la Libéralisation Financière sur les Défavorisés, ELIFID n° 00-2. Bureau International du Travail, BIT. Septembre.
- Houéninvo, T., 2000, "Impact des accords de l'UEMOA sur l'économie béninoise." Centre d'Information et de Publications Scientifiques de la Cellule d'Analyses de Politiques Économiques (CIPS/CAPE), Cotonou, Bénin.
- Igué, J., 1999, *Le Bénin et la mondialisation de l'économie : les limites de l'intégrisme du marché*. (Paris: Khartala).
- Kapur, B.K., 1976, "Two Approaches to Ending Inflation." In *Money and finance in economy growth and development, Essays in honour of Edward Shaw*. R.I. McKinnon ed. (New-York: Marcel Deckker).
- Koné, S., 1998, "L'impact des politiques monétaires et budgétaires sur la croissance économiques dans les pays de l'UEMOA." Document d'étude et de recherche, CEAO, vol. 1, Dakar, Sénégal.
- Kouassi, K., 1992, "La réforme du système financier de l'UMOA." *Union*. N° 7, Septembre. BCEAO, Dakar, Sénégal. 11-15.
- Kouglbléno, R. Y., 2000, "La politique de distribution de crédit par les banques commerciales : mesures de contrôle de la BCEAO." Rapport de fin de formation BTS banques et finances d'entreprises, IST, Cotonou, Bénin.

- Kougléno, G. D., et H. Bio Sanda, 1999, “La loi PARMEC et les systèmes de financement décentralisés au Bénin”, mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, FASEG/UNB, Abomey-Calavi, Bénin.
- Kouzoungnan, S., 1997a, “Petite épargne au Bénin : la tontine, un instrument de développement à Renforcer.” *Initiatives*. N°36. 6-8.
- _____, 1997b, “Paradoxe de l’économie béninoise : la banque ne répond pas.” *Initiatives*. N°34. 4-10.
- Lelart, M., 1996, “La nouvelle loi sur les mutuelles d’épargne et de crédit dans les pays de l’UEMOA”, Institut Orléanais de Finance. Orléans, France.
- Lémon, I. W., 1994, *Les banques privées dans le développement économique du Bénin*. (Cotonou, Bénin : Imprimerie Tundé).
- Madja Zohoun, F., 1998, “Les facteurs explicatifs de l’émergence et du développement des structures de crédit au Bénin”, rapport de fin de formation au Centre Ouest-Africain de Formation et d’Études Bancaires, BCEAO.
- Mai Salé, A., 2000, “La théorie de la répression financière à l’épreuve des faits : le cas des pays africains de l’UEMOA.” *Finance informelle et financement du développement*. FMA/AUPELF. 189-210.
- Mathieson, D.J., 1980, “ Financial Reform and Stabilization Policy in a Developing Economy.” *Journal of development economics*. Vol. 7, n°3, September. 359-395.
- McKinnon, R. I., 1973, *Money and capital in economic development*. (Washington, DC: Brookings Institution).
- Ministère du Plan, de la Restructuration Économique et de la Promotion de l’Emploi, MPREPE, et Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD, 1999a, “Economie béninoise : bilan et perspectives.” Cotonou, Bénin.
- _____, 1999b, “Economie béninoise et mondialisation : enjeux et opportunités.” Cotonou, Bénin.
- Ouédrago, L., 1995, “L’accès au crédit lorsqu’on est femme. Un défis qu’il est possible de relever.” *Info-Pamef*. Vol.1, n°4. 3-7
- N’Dah, M.,1998, “La contribution des CLCAM au financement du développement économique dans l’Atacora”, mémoire de maîtrise es-sciences économiques, FASEG-UNB, Abomey-Calavi, Bénin.
- Quenum, C.F., 1993, “Les banques et les tontines : stratégies pour une meilleure collecte de l’épargne et le développement du crédit”, mémoire de fin de 1^{er} cycle de formation à l’INE/UNB, Cotonou, Bénin.
- Shaw, E.S.,1973, *Financial Deeping in Economic Development*. (New-York: Oxford University Press).

- Sodjahih, F.,1998, “ Impacts socio-économiques des crédits CLCAM sur les ménages ruraux de la sous-préfectures des Aguégus”, mémoire de fin de 1^{er} cycle de formation à l’INE, INE/UNB, Cotonou, Bénin.
- Sohé, S. F., 1996, “Impact de la libéralisation du secteur bancaire sur l’économie nationale”, mémoire de fin de 1^{er} cycle de formation à l’INE, INE/UNB, Cotonou, Bénin.
- Venet, B., 1994, “Libéralisation financière et développement économique : une revue critique de la littérature.” *Revue d’économie financière*. N°29. 87-111.
- Webster Leila M., et P. Filder, 1996, “Le secteur informel et les institutions de Microfinancement en Afrique de l’Ouest.” Banque Mondiale, Document technique n° 342 F, premier tirage.
- Whannou, B. S., 2000, “Les instruments de politique monétaire de l’UMOA issus de la réforme de 1989”, rapport de stage de formation BTS à l’École Supérieure de Commerce et de Gestion des entreprises, Abidjan, Côte-d’Ivoire.
- Yaya, A.R., 2000, “La place des systèmes financiers décentralisés dans le paysage financier béninois”, rapport de fin de formation BTS, IST, Cotonou, Bénin.
- Yessoufou, A. R., 2000, “Le financement des micro entreprises : cas du PADME”, mémoire de Maîtrise es-sciences économiques, FASEG/UNB, Abomey-Calavi, Bénin.

Figure 1 : Proportion des publications d'ordre général par rapport aux publications spécifiques

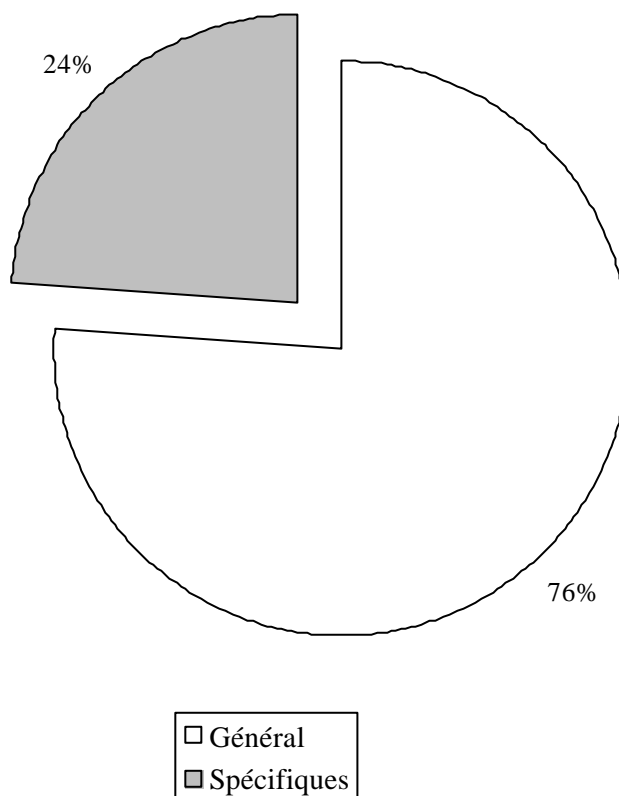


Figure 2 : Nombre de publications consultées par catégorie

